

L'école à Acigné au fil du temps

La longue marche vers l'instruction pour tous

Françoise Contin, septembre 2022

Voici le moment de la rentrée des classes. A nouveau, devant les écoles du Chat perché, du Chevré et l'école Jeanne d'Arc, on voit arriver les enfants par le « pédibus » ou accompagnés par leurs parents. Tout ce petit monde, dès l'âge de trois ans, va découvrir ou retrouver la vie d'écoliers et d'écolières.

Notre école d'aujourd'hui est le résultat d'un long parcours. Qu'en était-il autrefois ? Quelle était la place de l'école dans la vie des enfants au temps de Louis XIV et dans les siècles qui ont suivi ?

Avant le XIX^e siècle, des petites écoles de village peu fréquentées

Au XVII^e siècle, dans beaucoup de paroisses, c'était le curé qui enseignait les bases de la lecture et de l'écriture à des enfants, garçons et filles. En effet, dans le contexte de la lutte contre le protestantisme, Louis XIV, après avoir interdit les écoles protestantes en 1679, enjoignit aux curés de veiller sur l'instruction des enfants par une ordonnance de 1698. Les écoles paroissiales, ou petites écoles, dans lesquelles l'enseignement du catéchisme catholique tenait une large place, vont alors se généraliser. Le financement était assuré par des communautés d'habitants et des legs. On ne connaît pas les chiffres de leur fréquentation. Comme très peu de gens savaient signer les actes comme les actes de baptême et de mariages, on peut en déduire que bien peu d'enfants fréquentaient régulièrement l'école ou que l'apprentissage de l'écriture était une option peu pratiquée.



Une petite école au XVII^e siècle (dessin d'Anne-Gaëlle Contin).

À partir du XVIII^e siècle, on trouve de plus en plus de maîtres et maîtresses laïcs, mais l'école reste sous le contrôle de l'Église.

On n'a pas de traces documentaires d'école de garçons à Acigné avant 1793. On constate toutefois que dans ces mêmes années, de 1786 à 1790, nombre d'hommes ont signé leur acte de mariage, avec plus ou moins d'adresse, beaucoup plus que de femmes. Autre indice, 25 hommes ont signé le cahier de doléances de mars 1789. Il y avait donc vraisemblablement un enseignement suivi par une partie de la population masculine, sans que nous n'en connaissions la nature.

Peut-être avions-nous affaire à un maître d'école privé, comme à Servon en 1770 où c'était un notaire qui tenait une petite école. Le maître d'école est alors désigné habituellement sous le nom de « régent ». Il ne s'agissait pas d'un enseignement collectif, mais plutôt individuel ou par petits groupes, avec des activités différentes selon la demande.

Des textes d'archives nous apprennent par contre qu'une l'école de filles fut fondée à Acigné en 1718. En fait, il ne s'agissait pas d'un bâtiment, mais simplement d'une rente permettant de rémunérer une maîtresse qui enseignait chez elle. Elle pouvait accueillir une trentaine d'élèves. Comme dans beaucoup de villages, c'est un donateur qui accorda cette somme à la paroisse. À Acigné, les mécènes furent d'abord la supérieure d'une congrégation rennaise, puis, à partir de 1729, la famille de Coniac, propriétaire du château des Onglées, qui accorda une rente sur les revenus de sa ferme du Chêne-Dey.

M. Lavallée communique, au nom de M. Albert, un acte de fondation d'une école de filles à Acigné, en 1729, par les seigneurs de Coniac. Le préambule de cet acte mentionne ainsi qu'il suit les qualités des fondateurs :

« Par devant nous notaires soussignés furent présents en
 « personnes hauts et puissants seigneurs messire Jean-Fran-
 « çois Dinan de Coniac, chevalier, seigneur de Toutmen,
 « conseiller au Parlement de Bretagne ; et messire Pellage de
 « Coniac, seigneur abbé de Gahard tant pour le temporel que
 « pour le spirituel, docteur en théologie de la Faculté de
 « Paris, maison et Société de Sorbonne, demeurant proche
 « de la rue Saint-Georges en la ville de Rennes, paroisses de
 « Saint-Pierre et Saint-Georges, et à présent étant à leur
 « manoir des Onglées, en la paroisse d'Acigné, évêché de
 « Rennes.

Lavallée, « Acte de fondation d'une école de filles à Acigné en 1729 par les seigneurs de Coniac », Bulletin de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, vol. X, 1876, p. XXVI

La première maîtresse s'appelait Jeanne Chevalier. Lui succédèrent au cours du XVIII^e siècle Jacqueline Renard et Gillette Guillotel.

Pour 8 sous par mois (à peu près le prix de 8 livres de pain), on apprenait à lire et à écrire. Pour 5 sous, on apprenait uniquement à lire. Les familles pauvres ne payaient rien mais il fallait quand même fournir le papier et l'encre qui coûtaient cher. Il est donc vraisemblable que beaucoup de familles se contentaient de l'apprentissage de la lecture. On apprenait souvent à lire dans les livres de cantiques et dans les catéchismes. Il n'était pas question de manuels scolaires à cette époque. Quant à l'écriture, elle n'était pas chose facile car il fallait utiliser une plume d'oie taillée trempée dans l'encre, sans trop se barbouiller et tâcher la page, puis sécher le papier en le saupoudrant de sable fin.

*Écrire avec une plume d'oie
n'était pas simple
(dessin d' Anne-Gaëlle Contin)*

Le catéchisme et les prières occupaient une grande place, ce qui permettait de préparer la première communion, étape très importante de la vie des enfants d'autrefois. L'école était ouverte tous les jours sauf le dimanche, 4 heures par jour. L'enseignement collectif se répandit petit à petit ainsi que l'usage du français plutôt que du latin, méthodes déjà préconisées au XVII^e siècle par Jean-Baptiste de la Salle, fondateur des frères des écoles chrétiennes. Mais cet enseignement ne concernait qu'une frange limitée de la population, avec une fréquentation irrégulière pour les enfants de la campagne, qui devaient effectuer un trajet parfois long par des chemins plus ou moins embourbés. De plus, les travaux de la ferme les retenaient souvent.

L'assiduité suivait un rythme saisonnier. Dès la mi-juin, avec les foins, beaucoup d'enfants disparaissaient pour ne rentrer qu'à la Toussaint, après la moisson du sarrasin et la récolte des châtaignes. Il faut noter que cet absentéisme scolaire saisonnier perdura en campagne jusqu'au milieu du XX^e siècle, des parents retenant leurs enfants à la ferme comme force d'appoint lors de certaines périodes de travaux agricoles.

Pour toutes ces raisons, il était plus facile de fréquenter l'école quand on habitait le bourg.

Les familles aisées n'envoyaient pas nécessairement leurs enfants à l'école du village. Des filles étaient parfois instruites dans les couvents et des garçons fréquentaient le collège de Rennes où ils étaient pensionnaires. Le Collège Saint-Thomas avait été fondé dès 1536 par la Communauté de ville de Rennes à l'emplacement d'un ancien hôpital. A la rentrée d'octobre 1604, la Communauté de ville confia la direction de ce collège aux Jésuites qui accueillirent beaucoup d'élèves de la bourgeoisie et de la noblesse. C'est sans doute par ces canaux que quelques Acignolais privilégiés reçurent une formation.



Les bonnes intentions de la Révolution

Dès 1792, le philosophe et député Nicolas de Condorcet avait semé la graine de l'instruction pour tous en présentant devant la Convention son « *Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'Instruction publique* ». En ce qui concerne l'enseignement primaire, qu'il souhaitait rendre gratuit et obligatoire, son projet était à la fois simple et ambitieux : « *On enseignera, dans ces écoles, à lire, à écrire, ce qui suppose nécessairement quelques notions grammaticales; on y joindra les règles de l'arithmétique, des méthodes simples de mesurer exactement un terrain, de toiser un édifice; une description élémentaire des productions du pays, des procédés de l'agriculture et des arts; le développement des premières idées morales, et des règles de conduite qui en dérivent; enfin, ceux des principes de l'ordre social qu'on peut mettre à la portée de l'enfance.* » Cette belle idée ne se concrétisa réellement que beaucoup plus tard.

En 1793, pendant la Révolution, le conseil de la commune nomma un instituteur, Julien Blondin, et dut lui « procurer un logement commode dans le bourg pour y tenir école ». Il était rémunéré mais il dut installer la classe à ses frais, sauf les tables et les bancs fournis par la mairie. Il semble que cette école était assez pittoresque. Le nombre des élèves va de la trentaine à la soixantaine selon les mois et les saisons et que leur âge s'étend entre six et vingt ans. Le maître d'école avait des difficultés à être payé régulièrement. Sous le Premier Empire et jusque dans les années 1820, l'instituteur s'appelait Jacques Hurel. Il enseignait à son domicile, rue Saint Georges et il exerçait aussi la fonction d'officier d'état-civil.

Comparons la situation d'Acigné à celle du village voisin de Cesson. On n'a connaissance de la présence d'un instituteur à Cesson-Sévigné seulement à partir de juillet 1794. Le secrétaire-greffier de la commune occupera d'abord cette fonction, avant l'ancien recteur de Cesson, prêtre jureur, qui enseigna dans les locaux du presbytère.

Au début du XIX^e siècle, la situation n'est toujours pas brillante : l'école était provisoirement installée au rez-de-chaussée d'une maison dans une « pièce aussi mal éclairée que mal aérée, où la moindre crue de la Vilaine entrainait de plain-pied ». Un ancien élève, devenu chanoine, décrit sa classe comme « un réduit clair comme la nuit, près du moulin, où les enfants allèrent s'entasser ».

Au final, on constate donc qu'au XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, l'école restait assez rudimentaire et irrégulièrement fréquentée. Que ce soit sous l'Ancien Régime ou pendant la Révolution, puis sous l'Empire et la Restauration, la situation ne change guère et l'efficacité scolaire, que l'on peut mesurer par la proportion d'Acignolais sachant signer leur acte de mariage, ne progressa que très modestement au début du XIX^e siècle.

Jusqu'au XIX^e siècle la Bretagne resta en général très en retard, mais avec cependant de fortes disparités.

XIX^e siècle : L'instruction gagne du terrain à Acigné

Il faut attendre la Monarchie de Juillet pour que des lois sur l'école viennent donner un élan au développement de l'instruction.

Le 28 juin 1833, François Guizot, ministre de l'Instruction publique sous Louis-Philippe, fit voter une première loi relative à l'enseignement primaire. Cette loi prévoyait la scolarisation des garçons et l'obligation pour les communes de plus de 500 habitants d'avoir une école primaire. Le préfet interrogea donc la municipalité d'Acigné, qui répondit qu'elle avait déjà « depuis de longues années » un instituteur et qu'elle s'engageait à le payer et à ajouter à son salaire le prix de son loyer tant qu'elle n'aurait pas mis à sa disposition un local d'habitation et de classe. L'école n'était encore ni obligatoire ni gratuite, sauf pour les familles pauvres qui pouvaient bénéficier de la gratuité, le prix variait entre 50 centimes et 1 franc par mois selon que l'on choisissait une partie ou la totalité de l'enseignement proposé : la lecture et l'instruction morale et religieuse étaient comprises dans l'enseignement de base, l'écriture, le calcul et l'étude du système légal des poids et mesures

pouvaient être étudiés avec un supplément. Ce coût était loin d'être négligeable alors que le salaire d'un ouvrier agricole était de 90 centimes par jour.

Les progrès se poursuivirent dans les années qui suivirent. En 1843, la municipalité décida la construction d'une maison commune servant aussi d'école de garçons. De son côté, en 1853, le recteur d'Acigné, l'Abbé Barbedet, fit construire une nouvelle école de filles rue du Calvaire. Elle était tenue par des religieuses de la Providence. Trois classes et un internat y fonctionnaient pour une centaine d'élèves.



L'école des filles construite au milieu du XIXe siècle rue du Calvaire. Elle se trouvait au coin de l'actuelle rue des Menuisiers.

En 1857, il fit aussi construire une école de garçons contiguë au presbytère, là où se trouve actuellement l'école Jeanne d'Arc. Elle comprenait deux classes. L'enseignement était assuré par des frères des écoles chrétiennes.

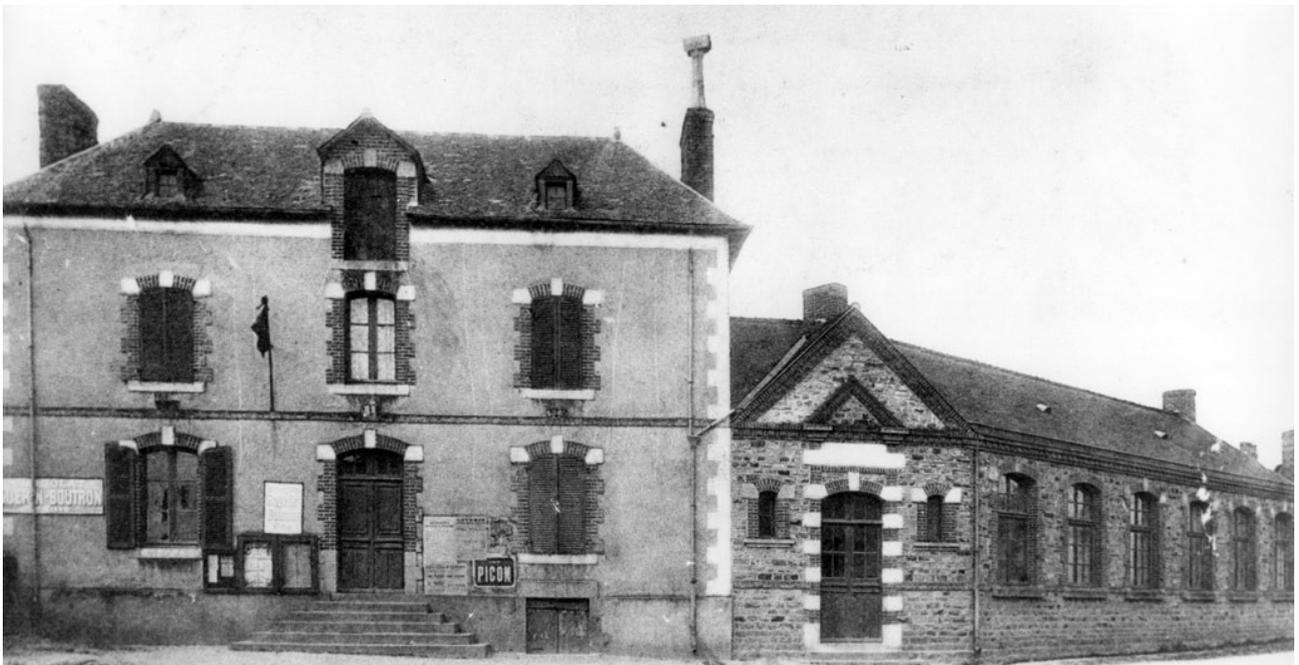
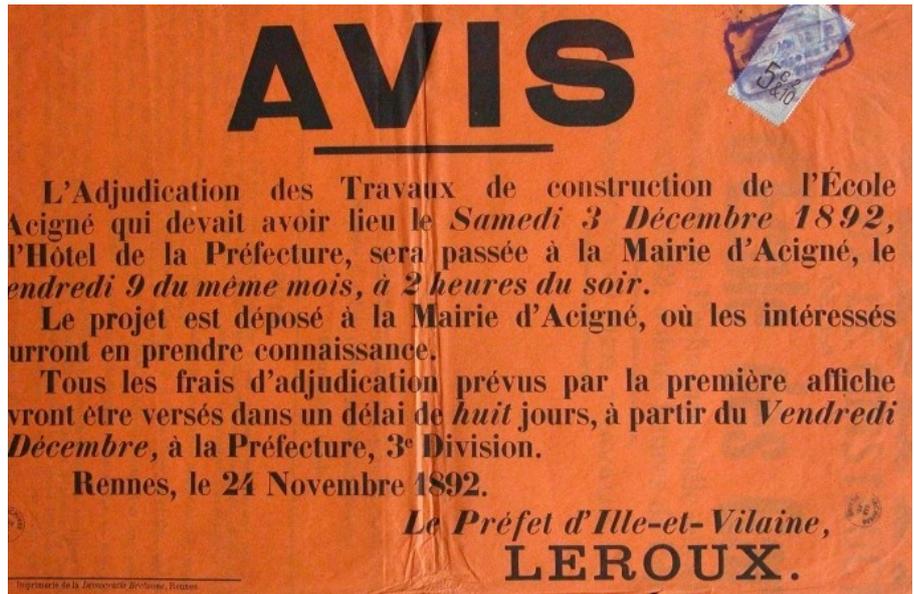
Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, on trouvait donc à Acigné une école privée de filles, une école privée de garçons et une école publique de garçons, mais celle-ci cessa un temps de fonctionner à la suite de la démission de l'instituteur, qui ne fut pas remplacé. À la place, un des deux frères de l'école privée fut rétribué par la municipalité. Les conditions étaient réunies pour qu'un nombre de plus en plus important d'enfants puisse s'instruire. La gratuité restait acquise pour les enfants de familles nécessiteuses, comme le demandait la municipalité. En 1863, 25 garçons et 45 filles en bénéficiaient. De plus, il devint plus facile d'écrire grâce à l'invention, au cours du XIX^e siècle, de la plume d'acier (qui remplaça la plume d'oie), du crayon à mine, du buvard et de l'ardoise.

L'instruction pour tous de la fin du XIX^e siècle au début du XX^e siècle

Précurseur de Jules Ferry, Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique sous le Second Empire, contribua à son tour au développement de l'enseignement primaire par la loi du 10 avril 1867, qui obligeait les communes de plus de 500 habitants à se doter d'une école publique pour filles, mais à Acigné seule l'école des religieuses continua à accueillir les filles. Il fallut attendre les lois de Jules Ferry de 1881 et 1882, sur l'école laïque, gratuite et obligatoire pour tous les enfants de 6 à 13 ans, pour que la situation évolue. Un mouvement de scolarisation de masse était déjà largement amorcé. Mais la grande amélioration apportée par la loi concernait la scolarisation des filles et des enfants des campagnes, que leurs parents étaient désormais obligés d'envoyer à l'école primaire, au lieu de les faire participer aux tâches ménagères ou au travaux des champs.

La mairie d'Acigné fut donc invitée à installer une nouvelle école publique.

Pour les garçons, deux classes, pouvant accueillir 70 garçons, furent construites dans ce but en 1892, à côté de la mairie d'alors, avec deux chambres aménagées à l'étage pour les instituteurs.



L'école des garçons construite à la fin du XIX^e siècle près de la mairie. Les classes sont éclairées par des grandes fenêtres.



Photoqraphie de classe de l'école publique des garçons en 1930.

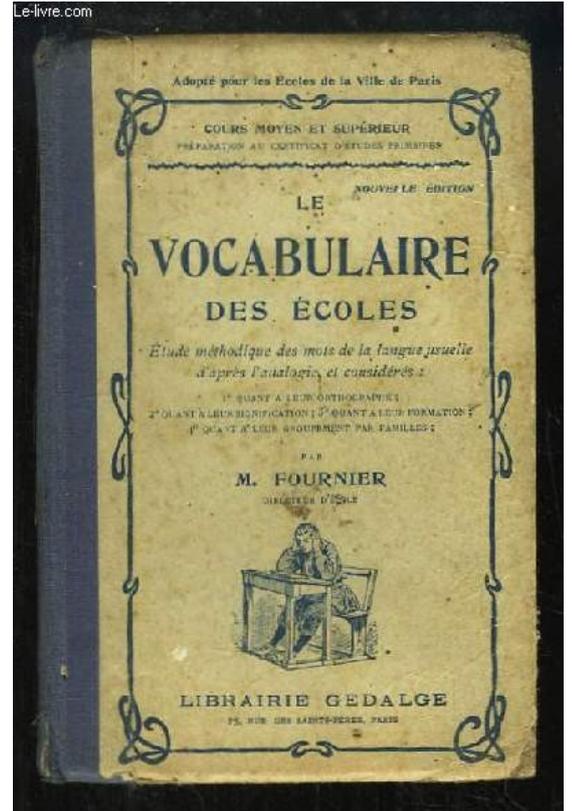
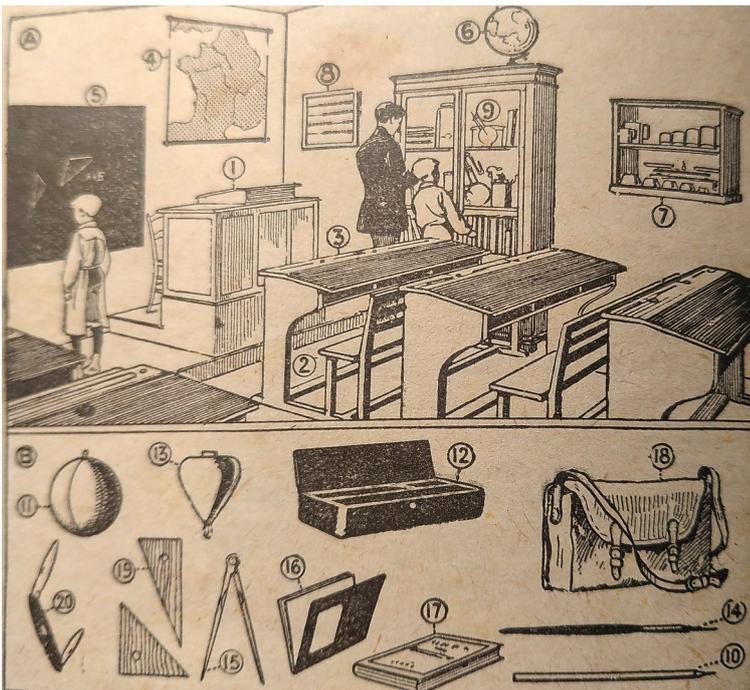
La première école publique de filles fut créée seulement en 1904 par la transformation de l'école privée, à la suite des lois Combes interdisant aux congrégations d'enseigner. Les religieuses, enseignant désormais en habits civils, réinstallèrent une école dans l'ancienne école privée de garçons rue Saint Georges, dont les élèves avaient rejoint l'école publique près de la mairie, après le départ des frères des écoles chrétiennes.



Classe de l'école privée des filles vers 1920.

A partir de la fin du XIX^e siècle, l'école change d'aspect. Les enfants sont désormais accueillis dans des salles de classes bien éclairées et aérées, pourvues de pupitres et de tableaux, ainsi que de livres scolaires. En effet, les améliorations des techniques d'impression et la généralisation de l'enseignement collectif entraînent le développement des livres imprimés à l'usage des classes. Un décret de janvier 1890 impose d'ailleurs aux instituteurs de recourir à des livres pour leur enseignement.

***Manuel de vocabulaire de 1923
(couverture et page intérieure).***



En 1933, une nouvelle école privée de garçons fut créée au n°23 de la rue Saint Georges, à l'emplacement des actuelles salles paroissiales. Elle a été supprimée en 1968 quand les deux écoles privées ont fusionné pour devenir une école mixte : l'école Jeanne d'Arc.



L'école privée de garçons ouverte en 1933, aujourd'hui salles paroissiales. Sa construction fut réalisée avec l'aide de parents d'élèves qui, entre autres, allèrent chercher la pierre à La Bouëxière avec leurs tombereaux.



La cour de l'école privée Jeanne d'Arc en 2022.

Quant aux écoles publiques, trop exiguës avec la population qui augmentait et devenues mixtes elles aussi, elles ont été complétées temporairement par des bâtiments en préfabriqués aux Clouères puis ont déménagé rue du Stade. L'école du Chevré a été inaugurée en 1978. L'ancienne école publique des filles a été démolie et remplacée par les immeubles de l'actuelle rue des Menuisiers.



Ci-dessus, dans les années 1970, l'école publique aux Clouères, avec son préfabriqué. Ci-dessous, l'actuelle école du Chevré et l'école maternelle du Chat Perché, à gauche.



Aujourd'hui plus de 700 enfants fréquentent les écoles maternelles et élémentaires d'Acigné. Quelle évolution depuis les premiers temps de la scolarisation ! Sur la place des Clouères, une partie de l'ancienne école publique a cependant été conservée et la statue du Petit écolier qui court joyeusement sur un muret nous invite à nous remémorer l'histoire de l'école à Acigné.

Le Petit écolier
(sculpture sur la place de la Mairie
d'Annick Leroy, 2013).



Quelques sources :

- Gautier Mannick, Legris Annick. L'enseignement et les écoles de Cesson Sévigné de la Révolution à 1945 Cesson mémoire et patrimoine, 2017
- Gildéa Robert. L'enseignement en Bretagne au XIXe siècle : l'Ille-et-Vilaine, 1800-1914. In: Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest. Tome 84, numéro 2, 1977. pp. 457-479.
- <https://www.ouest-france.fr/bretagne/cesson-sevigne-35510/au-presbytere-les-jalons-de-l-ecole-primaire-5132922>. Publié le 12/07/2017
- Quéniart Jean. Les particularismes de l'histoire scolaire bretonne. In: Revue du Nord, tome 78, n°317, octobre-décembre 1996. Les débuts de l'Ecole républicaine (1792-1802) pp.781-794
- Racineux Alain. Les écoles d'Acigné. L'Acignolais . N° 367. Novembre 2013
- Racineux. Alain. Apprendre avant l'école obligatoire. L'Acignolais. N°398. Juillet-Août 2016
- Racineux Alain. Histoire d'Acigné et de ses environs. 1999
- Veillard René, Acigné hier. 1974

Illustrations :

- Dessins : Anne-Gaëlle Contin
- Photographies : collections personnelles de A. Racineux et J.-J. Blain et F. Contin